

# MAIRIE DE TRIGANCE

Place Saint Michel

83840 TRIGANCE

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 27 mars 2024

Absents: Anne-gaële ESCUDIE représentée par Gilbert SUZAN, Michel BERNARD représenté par Christian VARAGNAC, Rosalie Line POZZO représentée par Martine PELLETIER et Bernard CLAP.

Monsieur Christian VARAGNAC est nommé secrétaire.

Ordre du jour:

- 1) Demande de subvention au titre du Fonds Vert pour les travaux de rénovation énergétique du bâtiment école mairie.
- 2) Demande de subvention au Département et à la Région pour l'aménagement de la cour d'école.

Questions diverses:

Etat du logement 58 rue du Puits de Farlempous occupé par madame MASSON Elodie.

- 1) Demande de subvention au titre du Fonds Vert pour les travaux de rénovation énergétique du bâtiment école mairie pour l'année 2024.

Montant HT 142 339.30€

Fonds Vert 113 871.20€

Auto-financement 28 468.10€

Voté à l'unanimité

- 2) Demande de subvention au Département et à la Région pour l'aménagement de la cour d'école.

L. BASTIANI demande quand seront effectués les travaux. La date de réalisation des travaux est pour l'instant incertaine.

Montant travaux HT 83 500€

Région 16 700€

Département 50 100€

Auto-financement 16 700€

Voté à l'unanimité

Questions diverses:

Suite au courrier de madame Elodie MASSON sur l'état du logement qu'elle occupe. Le conseil municipal décide d'en débattre au prochain conseil.

Suite au courriel de madame Elodie MASSON reçu en mairie, exposant le souhait de vendre d'autres productions dans le local situé 6 rue du puits de Farlempous, en plus des glaces artisanales. Le conseil décide de faire un avenant à son bail de courte durée où il sera listé les productions à la vente.

Lecture du courrier de madame Léa ISAAC. Cette dernière souhaite pouvoir vendre ses produits issus de sa production maraîchère dans le village, le dimanche de 9h à 12h30.

Le compte rendu de la réunion du SIVOM du 15 mars 2024, présenté par C.VARAGNAC, révèle plusieurs points concernant la gestion de l'eau et les infrastructures associées.

Le prix de l'eau augmentera légèrement, passant de 1.10€ à 1.20€ le mètre cube. Cette hausse reflète les coûts croissants de l'entretien et de l'amélioration des infrastructures.

Monsieur François COUPAT, employé actuel du SIVOM, quittera son poste le 1er avril 2024 et sera remplacé par monsieur Robert FUNEL.

L'introduction d'une tarification différenciée de l'eau entre les saisons hivernale et estivale a également été discutée, ce qui pourrait indiquer une stratégie pour encourager une utilisation plus équilibrée de l'eau tout au long de l'année.

Le transfert de la compétence de l'eau à la communauté de communes est prévu pour le 1er janvier 2026. Le SIVOM peut continuer à exister mais devra définir clairement son domaine de compétence via une convention. La tarification et les travaux relatifs à l'eau seront désormais sous la responsabilité de la communauté de communes.

Une demande de subvention pour la réfection d'une partie du réseau d'eau à Soleils a été approuvée.

Le tarif du centre aéré connaîtra une légère augmentation.

La deuxième pompe du forage de la Bastié sera remplacée très prochainement.

Les citernes DFCI de la compétence CCLGV, seront mises aux normes dans la semaine, assurant ainsi la conformité avec les réglementations en vigueur et renforçant la sécurité incendie de la région.

L. BASTIANI propose l'achat d'une trousse de secours pour la salle culturelle et souhaite faire un recensement des besoins dans les locaux communaux tel que l'école.

Dans cette même élan de mise en sécurité des personnes accueillis, il serait nécessaire de recenser les besoins en formation PSC1 (1er secours) pour le personnel communal.

Proposition de la mise en place d'un compte formateur, CFP par exemple.

La séance est levée à 16h10

Vu pour être affiché le conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Trigance, le 28 mars 2024